

# Prime d'intéressement 2026

Cette année, l'accord d'intéressement signé par l'UNSA-MGEN nous permet de bénéficier d'un montant moyen « hors abondement » sur notre secteur MGEN ASS de plus de **1150 euros bruts\***, proratisé au temps de présence.

\*Montant estimé, en cours de consolidation par l'employeur.

Attendue par tous, la prime d'intéressement permet une redistribution partielle des bons résultats de la MGEN grâce aux efforts des salariés.

		Indicateurs atteints	Montant
Etablissement SSR	Pierre Chevalier	95,00%	1 092,50 €
Etablissement SSR	Evian	100,00%	1 150,00 €
Etablissement SSR	Maisons Laffittes	100,00%	1 150,00 €
Etablissement SSR de santé ado	Chanay	100,00%	1 150,00 €
Etablissement SSR	La Chimotaie	95,00%	1 092,50 €
Etablissement EHPAD	La Verrière	100,00%	1 150,00 €
Etablissement de santé mentale	Rueil Malmaison	95,00%	1 092,50 €
Etablissement de santé mentale	Paris Ivry	95,00%	1 092,50 €
Etablissement de santé mentale	Grenoble	100,00%	1 150,00 €
Etablissement de santé mentale	Bordeaux	100,00%	1 150,00 €
Etablissement de santé mentale	Lille	100,00%	1 150,00 €
Etablissement de santé mentale	Lyon	95,00%	1 092,50 €
EHPAD	Arès	85,00%	977,50 €
EHPAD	Caire Val	90,00%	1 035,00 €
EHPAD	Huby-St-Leu	90,00%	1 035,00 €
EHPAD	Fontenay-en-Parisis	90,00%	1 035,00 €
EHPAD	St Cyr-sur-Mer	95,00%	1 092,50 €
EHPAD	Marly-la-Ville	85,00%	977,50 €
EHPAD	Louvres	85,00%	977,50 €
Handicap	Etabissements médico-sociaux du Royans	85,00%	977,50 €

ATTENTION: Ces montants donnés restent approximatifs

Pour vos droits, pour votre défense, pour votre avenir :



[Syndiquez -vous en 2026](#)

<https://unsa-mgen.fr>



Si vous voulez nous (re)joindre **Michel LAUGIER/ Délégué Syndical Central ASS**

[mلاغier@mgen.fr](mailto:mلاغier@mgen.fr)



# Prime d'intéressement 2026

La signature de l'UNSA-MGEN sur l'accord de l'épargne salariale a permis le maintien de l'abondement sur le PERCOL et l'augmentation de l'abondement sur le PEE.

## Les possibilités d'utilisation :

Pour rappel, les indicateurs déterminés dans l'accord sont :

10%	Indicateur Etablissement	• Taux d'EBE de la FDR de l'établissement
20%	Indicateur Activité (Sanitaire ou Médico-Social)	• Taux d'EBE de la FDR de l'activité sanitaire ou médico-sociale
50%	Indicateur MASS ( Sanitaire et Médico-Social)	• Taux d'EBE de la FDR de l'activité sanitaire et médico-sociale
20%	Indicateur engagement de service	• Réalisation d'une autoévaluation de la démarche « Engagements De Service »

3 solutions s'offrent à vous lors de l'arrivée de la prime d'intéressement :

- la **perception immédiate**, soumise à l'impôt sur le revenu (courant juin)
- le **placement intégral** sur les dispositifs d'épargne salariale : PEE et/ou PERCOL.
- **une partie à percevoir** (soumise à l'impôt sur le revenu) et **le reste à placer** sur PEE et/ou PERCOL.

Les placements sont défiscalisés, avec abondement de l'employeur selon les modalités décrites ci-après. Les abondements permettent d'augmenter le montant perçu.

Par défaut, la loi impose en cas de non-réponse exprimée, un placement sur le PEE sur le fond monétaire sans droit de rétractation.

## QUID les années à venir ?



En 2027, après le transfert dans les régions VYV3, nous percevrons pour la dernière fois l'intéressement au titre de l'année 2026 mais ne bénéficierons plus de l'abondement de la MGEN.

Si vous êtes transféré dans une région VYV3 ne disposant pas d'un accord PEE et/ou PERCOL, les frais annuels de compte Natixis (jusqu'ici pris en charge par la MGEN) seront à votre charge jusqu'au débocage des fonds placés !!

Pour vos droits, pour votre défense, pour votre avenir :



<https://unsa-mgen.fr>



Si vous voulez nous (re)joindre **Michel LAUGIER/ Délégué Syndical Central ASS**

[mlaugier@mgen.fr](mailto:mlaugier@mgen.fr)





## Les dispositifs de placements et règles d'abondement :

### PEE (Epargne bloquée 5 ans)

Versement de l'intéressement	Abondement en % / en montant	Mécanisme
De 1€ à 100€	250% / 250€	si j'épargne 100€ ; l'employeur verse 250€
De 101€ à 200€	150% / 150€	si j'épargne 100€ en + ; l'employeur verse 150€
De 201€ à 300€	50% / 50€	si j'épargne 100€ en + ; l'employeur verse 50€

### PERCOL (Epargne bloquée jusqu'à la retraite)

Versement de l'intéressement (ou versement libre)	Abondement en % / en montant	Mécanisme
De 1€ à 100€	250% / 250€	si j'épargne 100€ ; l'employeur verse 250€
De 101€ à 200€	150% / 150€	si j'épargne 100€ en + ; l'employeur verse 150€
De 201€ à 300€	50% / 50€	si j'épargne 100€ en + ; l'employeur verse 50€

Les placements sur les Plans d'Epargne se font sur des produits financiers dont il revient à chacun de mesurer le risque... Par ailleurs, il existe un certain nombre de cas de débloquages anticipés (mariage, achat immobilier, naissance du 3<sup>ème</sup> enfant, départ en retraite...).

### Illustration sur l'abondement :

**Par exemple**, en ventilant de la sorte les « 1 150 euros », montant maximal pour les établissements ayant atteints les 100% :

- **Récupération directe de 550€** (par virement) sur votre compte bancaire.
- Placement de **300€** sur le PEE avec abondement de **450€**
- Placement **300€** sur le PERCOL avec abondement de **450€**

Ainsi votre Intéressement se porterait à environ **2050€/brut\*** au total grâce aux mécanismes d'abondement (900€ « maximum » au total) existants.

\*Montant estimé, en cours de consolidation par l'employeur.

**C'est à chacun, selon ses choix, de mesurer l'intérêt des placements sur les Plans d'Epargne.**





# Bulletin d'adhésion 2026

### Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt :  
il existe un Crédit d'impôt sur la  
cotisation syndicale de 66% .

**Nouveauté** : Adhésion en ligne  
avec paiement CB accessible sur  
notre site internet.



Je soussigné(e) (NOM Prénom) \_\_\_\_\_

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du \_\_\_\_\_ Centre de travail \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse personnelle \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tel. \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN \_\_\_\_\_

Ancienneté \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_

Signature

**Paiement par virement bancaire**

RIB accessible depuis notre site: [www.unsa-mgen.fr](http://www.unsa-mgen.fr)

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez notre trésorier.

Si le paiement se fait par chèque, retournez à (en 'lettre suivie' de préférence) :

**UNSA-MGEN - 3 square Max Hymans 75015 PARIS**

**Contact Trésorerie:**

Eric DAVID :  
[edavidsi@mgen.fr](mailto:edavidsi@mgen.fr)

## Cotisation 2026

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste à charge mensuel déduction fait des 66% de crédit d'impôt
jusqu'à 1600€	50 €	17 €	1,45 €
de 1601 à 1800€	60 €	20,4 €	1,70 €
de 1801 à 2000€	70 €	23,8 €	2 €
de 2001€ à 2400€	80 €	27,2 €	2,30 €
de 2401 à 2800€	90 €	30,6 €	2,55 €
Plus de 2800€	100 €	34 €	2,85 €

Nous  
sommes là  
pour vous  
aider !